

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES / SECTEUR VOIRIE-ESPACES VERTS
REF : SC/KF

ARR2015_0157

ARRETÉ

OBJET: AUTORISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PÔLE GARE A NOISIEL (77186) DU 28 SEPTEMBRE 2015 AU 01 MAI 2016

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 11 septembre 2015 de la société COLAS IDFN, 22-30 allée de Berlin à PAVILLON SOUS BOIS (93320),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux d'aménagement du pôle gare à NOISIEL (77186),

CONSIDÉRANT que la C.A. du Val Maubuée est maître d'ouvrage,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société COLAS IDFN, 22-30 allée de Berlin à PAVILLON SOUS BOIS (93320) est autorisée à procéder aux travaux d'aménagement du pôle gare à NOISIEL (77186), du **28 septembre 2015 au 01 mai 2016**,

ARTICLE 2 : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8H00 et 17H30**, La zone de travaux sera balisée. Ce balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail,

ARTICLE 3 : La circulation sera interdite aux véhicules ainsi qu'aux piétons sur l'allée Jean Paul Sartre. Une signalisation spécifique sera mise en place pendant la durée des travaux par l'entreprise.

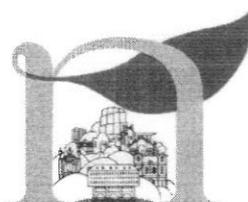
ARTICLE 4 : Une déviation sera mise en place. Elle empruntera le boulevard Salvador Allende, le boulevard Pierre Mendès France et le Cours des Roches.

ARTICLE 5 : Des arrêts de bus provisoires seront mis en place ainsi qu'une halte taxi.

ARTICLE 6 : Un cheminement piéton sera mis en place. Il empruntera le parking de la gare.

ARTICLE 7 : Le libre accès aux véhicules de secours sera maintenu pendant toute la durée du chantier.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR 2015-

0157

portant sur autorisation des travaux d'aménagement du pôle gare à Noisiel (77186) du 28 septembre 2015 au 01 mai 2016

ARTICLE 8 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier, qui sera délimitée par des panneaux de signalisation.

Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière,

Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux,

ARTICLE 9 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux.

Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public,

ARTICLE 10 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux,

ARTICLE 11 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers,
- COLAS IDFN,
- RATP Dépôt de Maltournée,
- La société des transports A.M.V. Dépôt de Lagny sur Marne,
- Le CIF (ligne 100),
- La C.A. du VAL MAUBUEE,
- Le Service Information,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 13 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage.

Fait à Noisiel, le

23 SEP. 2015

Le Maire
DANIEL VACHEZ



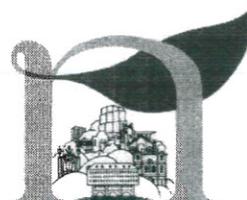
Transmis au représentant de l'Etat le

Affiché le 24 SEP. 2015

Notifié le

Publié le 24 SEP. 2015

2/2



Suppression des places en bataille
et création de places longitudinales
en lieu et place.



2,5 cm

Le f

Super U

Banque de France

les 2 places pour stationnement
Cours du Buisson
ligne 211 - 213 - 220

Allée Jean Paul Sartre

Allée Jean Paul Sartre

Grande Allée du 12 Février 1934

Grande Allée de Juin 1936

Station-service TOTAL

Place du Bois de la Grange

D10P

D10P

D10P

Place du Front populaire

équivalent de 2 pl. en esp.verts
ligne 213

BRIE DES NATIONS

Noisiel (Métro)

Sushi Noisiel

Villa de Noisiel

Pharmacie de la Gare

2 place de stationnement
devant la Caspère
Cours des Roches
ligne 211 - 213 - 220

Grande Avenue des Bois

Lycée Gérard de Nerval

Lycée Polyvalent
Rene Cassin

École technique
de la RATP

2 places de stationnement
pour les taxis devant
Lycée Gérard de Nerval

Allée Simone de Beauvoir

Roland Barthes

Cours des Roches